
1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acte pour amender les lois relatives à l'université de Toronto, en séparant ses fonctions, comme université, de celles qui lui sont assignées comme collège, et en établissant de meilleures dispositions pour l'administration de sa dotation et de celle du collège du Haut-Canada.

Reçu, et lu la première fois, mardi, le 21 septembre, 1852.

Seconde lecture, mardi, le 5 octobre, 1852.

L'Hon. M. HINCKS.